

Etudes et Projets Neufs – Service Aménagement et Infrastructures

AVENANT N° 1

A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE
LE 15 DECEMBRE 2017 ENTRE LA CAN ET LA COMMUNE D'ECHIRE
POUR L'ENTRETIEN DES ZAE SITUEES SUR LA COMMUNE D'ECHIRE

ENTRE :

La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par M. Dominique SIX, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du,

d'une part,

ET :

La commune d'Echiré, représentée par son Maire, M. Thierry DEVAUTOUR agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du ...,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet de l'avenant

En application de l'article 2 de la convention « CHAMP D'APPLICATION », le présent avenant a pour objet la prise en compte de l'augmentation des prestations de maintenance d'éclairage public, le nombre de points lumineux mis en fonctionnement étant passé de 43 à 68.

En parallèle pour 2021 sont ajustés les montants prévisionnels relatifs à la défense incendie et aux fluides.

Ces ajustements entraînent la modification du montant de la convention sur l'année 2021.

ARTICLE 2 – Contribution financière

Pour 2021, les dispositions de l'article 6 de la convention « CONTRIBUTION FINANCIERE » sont annulées et remplacées par :

« Pour l'année 2021, le total des prestations en régie et des prestations externalisées est plafonné au montant de 2 045.00 € TTC.

6.1 - Modalités de versement de la contribution :

6.1.1 - Acompte

En 2021, versement d'un acompte de 929.00 € TTC sur présentation d'un titre de recettes émis par la commune.

6.1.2 - Solde

- *versement du solde annuel au début de l'année N+1, après accord de la CAN au vu du bilan détaillé et accompagné des pièces justificatives :*
 - *Les prestations en régie devront faire l'objet d'un bilan déclaratif détaillé : prestation / temps / matériel / coût ;*
 - *Les prestations externalisées devront être accompagnées des factures acquittées correspondantes. »*

ARTICLE 3 – Autres clauses

Les autres clauses et modalités de la convention demeurent inchangées et applicables tant qu'elles ne sont pas contraires au présent avenant.

le

Pour la commune

Le Maire

Niort, le

Pour la CAN

Le

Bilan d'entretien annuel : RECAPITULATIF

POSTES D'ENTRETIEN	Convention 2018	Montant TTC		Avenant n° 1 sur 2021	ANNÉE 2021	Montant TTC	
		ANNÉE 2021	Prestations en Régie (PR)			Prestations Externalisées (PE)	Prestations en Régie (PR)
3.2.1 - Voirie	sous-total	0,00	0,00	sous-total	0,00	0,00	
3.2.2 - Espaces verts	sous-total	0,00	0,00	sous-total	0,00	0,00	
3.2.3 - Propreté	sous-total	0,00	0,00	sous-total	0,00	0,00	
3.2.4 - Eclairage public	sous-total	0,00	645,00	sous-total	0,00	1 750,00	
3.2.5 - Signalisation	sous-total	0,00	0,00	sous-total	0,00	0,00	
3.2.6 - Défense incendie	sous-total	0,00	650,00	sous-total	0,00	0,00	
3.2.7 - Fluides	sous-total	0,00	380,00	sous-total	0,00	75,00	
SOUS-TOTAL PRESTATIONS	SOUS-TOTAL PRESTATIONS	0,00	1 675,00	SOUS-TOTAL PRESTATIONS	0,00	1 825,00	
3.2.8 - Frais de gestion administrative technique et financière	sous-total (ajusté)	80,00	103,00	sous-total	80,00	140,00	
	- Forfait (X h à 40 €/h) : 2 h	80,00		- Forfait : 2 h	80,00		
	- Frais d'organisation et suivi sur PR 5 %	0,00		- Frais d'organisation et suivi sur PR 5 %	0,00		
	- Frais de suivi de chantier sur PE 8 %		103,60	- Frais de suivi de chantier sur PE 8 %		140,00	
MONTANT ANNUEL DE LA CONVENTION		80,00 €	1 778,00 €	MONTANT 2021	80,00 €	1 965,00 €	
		1 858,00 €			2 045,00 €		

Pour la commune,
validé le ...
(tampon, date et signature)

PATRIMOINE ENTRETENU VIA LA CONVENTION	PROGRAMME D'ENTRETIEN ANNUEL ou DIMENSION	DEPENSES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE (TTC)*						
		R/E	QTE (passages, heures...)	COÛT (horaire, unitaire...)	commentaire/matériaux	coût		
3.2.1 - VOIRIES								
Borderie (rue de la)	675 ml	}			NE PAS REMPLIR entretien par le SIC (dans le cadre de la convention CAN-SIC)			
Chênes Verts (rue des)	715 ml							
Grand Ravard (rue du) (RP)	490 ml							
Grimauds (rue des) (RAQ)	75 ml							
Longées (rue des)	430 ml							
Luc (impasse du) (RAQ)	63 ml							
Puits Japie (rue du) (RP)	750 ml							
sous-total sur ECHIRE	3 198 ml							
3.2.2 - ESPACES VERTS								
arbres	259 U	1 élagage sécurité (arbres jeunes)	}		NE PAS REMPLIR entretien par le SIC (dans le cadre de la convention CAN-SIC)			
esp. enherbés/bassins	38 000 m ²	1 fois - fauchage						
esp. enherbés/voiries	23 625 m ²	4 à 6 fois - fauchage						
haies/voiries	1 000 ml	1 fois - 1 face au lamier						
invasives	0 m ²	sans objet						
massifs/voiries	1 496 m ²	2 à 3 fois - débroussailluse à dos						
massifs/interstitiel	3 700 m ²	1 fois les 2/3 premières années						
T.N.C.**	3 739 m ²	1 fois - fauchage						
3.2.3 - PROPRETE								
balayage	6 396 ml	3 fois	}		NE PAS REMPLIR entretien par le SIC (dans le cadre de la convention CAN-SIC)			
corbeilles	1 U	1 fois/ mois						
déchets	F	enlèvement si besoin						
désherbage trottoirs	4 886 m ²	4 fois-débroussailluse à dos						
désherbage chemins	500 m ²	1 fois-débroussailluse à dos						
3.2.4 - ECLAIRAGE PUBLIC								
pts lumineux (PL)	68 U	maintenance (contrat IRIS)				E	nbe sur ZAE	calcul PU
armoires	5 U							
							S-TOTAL	1 750,00
3.2.5 - SIGNALISATION								
signalétique	56 U	maintenance CAN	}					
verticale	U							
horizontale	m ²							
3.2.6 - DEFENSE INCENDIE								
poteaux	5 U	entretien	E					0,00
réserves	2 U	entretien (intégrées au schéma	E					0,00
							S-TOTAL	0,00
3.2.7 - FLUIDES								
électricité	compteurs CAN							
eau	sur abonnements communaux		E					75,00
							S-TOTAL	75,00

DEPENSES EFFECTUEES PAR LA COMMUNE (TTC)*

R : prestations en REGIE ; E : prestations EXTERNALISEES (joindre factures)

T.N.C.** : Terrains Non Commercialisés

TOTAL PRESTATIONS :		1 825,00
R :	0,00	E : 1 825,00